



## Assemblée générale du 27 janvier 2018

Le 27 janvier à 16 heures, les membres de l'association NO KILL CARPE 88 se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la maison des associations de DOMPAIRE (88270).

**Sur l'effectif 2017 de 28 membres :**

Sont présents, 18 membres :

GERARD Dominique, PARRIAUX Olivier, THOMAS Julien, CHARDOT Eric, CORTIER Philippe, DAGNEAUX Mickaël, FERINA Geoffrey, FERINA Geoffrey, JACQUEMIN Anicet, KUCZMA Patrick, POIROT Geoffrey, RUBIGNY Stéphane, VESCOVI Guillaume, VOIRIN Joël, Csaba DOMOK, Vincent WELKER, SCHIRM Denis, Mélanie ESCHBACH.

Sont absents avec excuses, 7 membres :

FAY Damien, GIRARD David, VOIRIN Laurent, MARCHAL Gilbert, MARCHAL Yohan, LETANDART Jérémy, DECOUX Clément, MARIN Yohann.

Sont absents sans excuses, 1 membre : GIRARD Mathieu

Sont démissionnaires, 2 membres : GUYOT Paul, VOGEL Julien

**En application du règlement, un avertissement est mis à : Mathieu GIRARD pour absence non justifiée.**

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Bilan financier 2017.
- Bilan moral 2017.
- Règlement 2018.
- Présentation des nouveaux membres.
- Planning et organisation générale 2018 :  
Bourse aux matériels de pêche de DOMPAIRE, enduro NKC88, nettoyage étang...
- Résultats de la compétition interclub 2017 et organisation 2018 :  
Dates, règlement, inscriptions des équipes.
- Projets 2018.
- Paiement des cotisations annuelles et remise des cartes.

**Compte-rendu :**

Julien THOMAS préside la séance en sa qualité de Président de l'association et Olivier PARRIAUX assure la fonction de secrétaire de séance en sa qualité de secrétaire de l'association. Dominique GERARD intervient en tant que trésorier.

→ **Bilan financier**

Le trésorier présente verbalement les comptes de l'année 2017 avec les chiffres suivants :

- Bénéfice enduro NKC = 2602 €
- Bénéfice bourse = 158,58 €
- Etat des comptes au 31 décembre : courant = 601.68 € et Livret A = 4036.99 €

En résumé, l'état d'approvisionnement des comptes de l'association est très satisfaisant.

Pour compenser les désagréments liés aux travaux d'aménagement engagés par la mairie de Socourt, le loyer est de 4500 euros pour 2017. Dans le même cadre, nous avons l'accord pour facturer 500 euros à la société SRDE (CRACCO), ce qui porte la facture de location à environ 4000 euros (pour 2017 uniquement). Le loyer sera rétabli à 5000 euros pour 2018.

→ **Bilan moral**

Un bilan des diverses manifestations organisées en 2017 par l'association est dressé.

Bourse aux matériels de pêches de Dompaire du 5 mars :

Le bilan est très positif avec une bonne fréquentation et une fidélisation grandissante.

Bilan de l'enduro du mois d'août :

La compétition s'est bien déroulée dans son ensemble. Les participants sont toujours satisfaits de la prestation avec une organisation qui a été relativement efficace et moins laborieuse que l'année précédente.

Bilan de la vie de l'étang :

Pas d'évènement majeur à signaler.

→ **Nouveaux règlements 2018**

Pas de modification majeure sauf une clause qui rappelle que les membres doivent diffuser une image sérieuse du club, y compris à travers les réseaux sociaux.

→ **Présentation des nouveaux membres et effectif 2018**

Le club compte 4 nouveaux membres, ce qui porte l'effectif à 30 membres (avec les 2 démissions enregistrées). 3 nouveaux membres étaient présents et se sont présentés : DANGELMAIER Christophe, PECHEUR Raphael et WITZMANN Anthony.

1 nouveau membre était absent : FLORENTIN Paul.

→ **Planning et organisation générale 2018**

- **Nettoyage de l'étang** : 26 mai.
- **Enduro du NKC** : organisation du 10 au 15 Août.
- **Enduro du Carp of duty** : Pêche interdite du 27 au 30 septembre.
- **Sortie club à Jean-Ménil** : 72 h, du 4 au 7 octobre (Inscription jusqu'au 15 septembre).

La bourse est déprogrammée pour cette année uniquement pour les raisons suivantes : la seule date de disponibilités de la salle de Dompaire convenable tombe pendant le salon de Montluçon et les brokers ne sont pas disponibles pour les autres dates.

→ **Compétition interclubs**

Les résultats de la compétition 2017 sont présentés par le président.

Les changements principaux pour l'édition 2018 sont les suivants : Tirage par secteur sur les 4 manches et, sur notre plan d'eau, il y aura 3 équipes par club soit 12 postes au total.

Le règlement et les dates sont distribués.

Toutes les places sont attribuées mais des équipes de réserve supplémentaires seront les bienvenues.

Le suivi des inscriptions ainsi que le nom des équipes seront publiés sur la page privée Face Book.

→ **Projet 2018**

Compte tenu de la réserve d'argent disponible, il est décidé de réaliser les investissements suivant :

- Alevinage carpe pour env. **500 euros**.
- Un VTT décathlon : env. **200 euros**.
- Une débroussailleuse de 40 cc : STILL ou ECHO pour **750 euros** avec casque protection intégrée.
- Gobelet réutilisable pour l'enduro.
- Un ensemble de vêtements Décathlon avec logo NKC88 sont présentés. Il est composé de :  
Un pantalon (14 euros), un gilet polaire (19 euros), un T-shirt (10 euros) et un bonnet (3.5 euros).  
Dominique Gérard s'occupe de collecter les commandes jusqu'au 28 février. **Les tarifs inclus une participation financière du club à hauteur de 50 %.**
- Une sortie club 72 h : **60 euros / pers. avec un minimum de 9 pers.**

→ **Paiement des cotisations annuelles**

16 cotisations sont encaissées sur place.

**Il est rappelé que le règlement de la cotisation est obligatoire pour valider l'adhésion au club que ce soit pour une première ou un renouvellement.**

**La date limite est fixée 15 février. Passée cette date, les membres qui n'auront pas réglé seront considérés comme démissionnaires. Les cotisations sont gérées par le trésorier.**

→ **Questions divers**

*Comment sont gérés les avertissements et peut-on envisager un système récompensant les membres les plus volontaires pour nos manifestations ?*

Réponse du bureau : Les avertissements sont gérés avec une certaine tolérance pour tenir compte de la situation personnelle de chacun. Cela dit, certains cas de figure ne sont pas excusables et le bureau se réserve le droit d'appliquer une radiation pour les cas les plus extrêmes.

Le bureau est toujours en cours de réflexion sur un système de cotisation qui permettrait de récompenser les membres les plus actifs. Une solution équitable n'a toujours pas été trouvée à moins d'avoir une gestion stricte des heures de présence aux manifestations et cela semble irréaliste.

A titre d'exemple, il est rappelé le nombre ridicule de membre (7 sur 30) présent à la sortie financée entièrement par le club. Cela prouve qu'il n'est pas évident de récompenser de cette manière nos meilleurs éléments. Un clivage serait préjudiciable à l'ambiance générale car il est certain que nous avons des progrès à faire en termes de convivialité entre les 30 membres que compte notre association.

**Il est tout de même rappelé une nouvelle fois qu'un minimum d'implication et de participation est demandé et que l'adhésion n'est pas une « carte de pêche ».**